



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 17 décembre 2019 à 19 h 06 au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Francine Marcoux.

ÉTAIENT présents : Messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Jean Laniel et Clément Larocque;

ÉTAIENT absents : Monsieur le maire Roland Montpetit ainsi que madame la conseillère Janie Vallée et monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum, la séance débute à 19 h 06 sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Francine Marcoux. Celle-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du budget 2020;
4. Plan triennale 2020-2022;
5. Période de questions (relatives au point 3 et 4 seulement);
6. Levée de la séance extraordinaire.

S19-12-247

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 17 DÉCEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

S19-12-248

ADOPTION DU BUDGET 2020

ATTENDU le règlement numéro 174 qui autorise l'imposition d'une taxe foncière annuelle par résolution;

ATTENDU QUE les dépenses prévues au budget 2020 s'établissent à 2 026 767,00 \$;

ATTENDU QUE les recettes non foncières représentent un montant de 814 489,00 \$;

ATTENDU QU'afin d'obtenir un budget équilibré (revenus et charges) un montant de 1 212 278,00 \$ doit provenir des recettes foncières;

ATTENDU QUE la valeur imposable des immeubles portés au rôle pour 2020 est présentement de 186 504 500,00 \$;

ATTENDU QUE le budget 2020 est composé des charges et des revenus suivants :

CHARGES

ADMINISTRATION	580 587,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	254 049,00 \$
TRANSPORT	579 159,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	206 490,00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	126 583,00 \$
LOISIR & CULTURE	141 708,00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	21 616,00 \$
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	61 575,00 \$
ACQUISITION D'IMMOBILISATION	55 000,00 \$

TOTAL : 2 026 767,00 \$

REVENUS

TAXATION FONCIÈRE	1 174 978,00 \$
TAXATION FONCIÈRE SPÉCIALE	37 300,00 \$
TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	288 534,00 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	42 080,00 \$
TRANSFERTS	129 291,00 \$
SERVICES RENDUS	241 768,00 \$
IMPOSITION DE DROITS	87 816,00 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	6 000,00 \$
INTÉRÊTS	19 000,00 \$

TOTAL : 2 026 767,00 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QU'une taxe foncière de 63 ¢ du cent dollars d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité de Val-des-Bois pour l'année 2020;

ET QU'une taxe foncière spéciale de 2 ¢ du cent dollars d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité de Val-des-Bois pour l'année 2020 afin de rencontrer les obligations financières relatives aux travaux de la rénovation cadastrale;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'un taux d'intérêt annuel de 13 % soit facturé sur les arrérages;

ET QU'un taux de pénalité annuel de 5 % soit facturé sur les arrérages.

Adoptée à l'unanimité.

S19-12-249

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2020-2022

ATTENDU le budget 2020 proposé;

ATTENDU la planification stratégique du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte son plan triennal d'immobilisation 2020-2022 comme suit ;



Plan triennal d'immobilisations

2020-2021-2022

	Investissement	Année
Développement		
}Galeries Hôtel de ville	5 000.00 \$	2020
}Aménagement stationnement du Centre Communautaire	50 000.00 \$	2021
}Stationnement Hôtel de ville	25 000.00 \$	2021
Gestion administrative		
}Nouveau site internet	15 000.00 \$	2020
}Serveur	15 000.00 \$	2020
Travaux publics		
}TECQ 2019-2023	250 000.00 \$	2020
}Compteurs d'eau1	10 000.00 \$	2020
}TECQ 2019-2023	500 000.00 \$	2021
}TECQ 2019-2023	289 027.00 \$	2022
Urbanisme		
}Station de lavage à bateau	20 000.00 \$	2020
}PGMR-Éco-centre - Réalisation	50 000.00 \$	2021
Loisirs et culture		
}Lumières terrain de balle et clôtures2	60 000.00 \$	2020
}Parc pour enfants2	10 000.00 \$	2020
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	385 000.00 \$	2020
	625 000.00 \$	2021
1 299 027.00 \$	289 027.00 \$	2022

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

S19-12-250

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (19 h 19)

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Francine Marcoux, mairesse suppléante

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Francine Marcoux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.